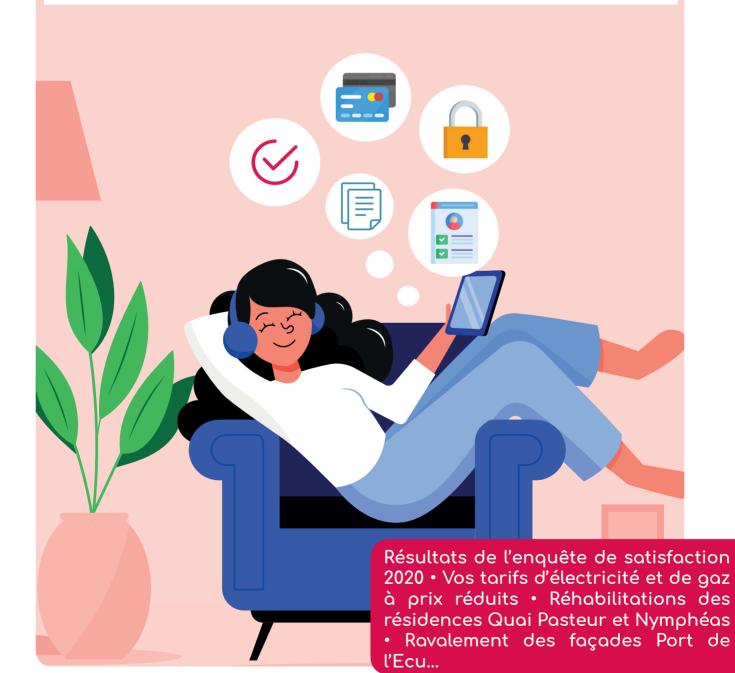




ESPACE LOCATAIRE: FACILITEZ VOTRE QUOTIDIEN





En ce début de printemps, la pandémie reste présente. Je ne saurais que trop inciter chacune et chacun à être vigilant, à respecter les gestes barrières et s'armer de patience, en attendant de voir enfin le bout du tunnel et de retrouver une forme de normalité.

Les services d'Advivo, quant à eux, restent plus que jamais fidèles au poste avec un accent fort mis cette année sur le gros entretien et la maintenance ainsi que sur les réhabilitations, en particulier d'un certain nombre de résidences (Quai Pasteur, Nymphéas 1, Vimaine 1, Quai Riondet) afin de les rendre plus confortables et/ou moins énergivores.

Ces réhabilitations s'ajoutent à celles des résidences Saint-Martin 2 et Teytu qui s'inscrivent dans le cadre plus large de l'opération de renouvellement urbain de la Vallée de Gère.

Entre 2014 et 2020, l'Office avait pu réhabiliter au total 1280 logements grâce à une gestion rigoureuse de ses finances. Dans les toutes prochaines années nous ambitionnons ainsi d'en réhabiliter 2000 de plus.

Cet attachement marqué d'Advivo en faveur de l'amélioration constante du bien-être de ses locataires est perceptible et je m'en réjouis fortement, dans les résultats de l'enquête de satisfaction 2020 qui montrent que vous êtes globalement satisfaits de l'organisme à hauteur de + 81,4%. Ce chiffre, en hausse de + 0,8% par rapport à la dernière enquête de 2018 témoigne ainsi des efforts entrepris par les agents de l'Office.

Cerésultat ne saurait cependant être un aboutissement mais bien plutôt un encouragement à poursuivre dans le sens d'une toujours plus grande qualité des services.

Prenez soin de vous! A bientôt.

Le Président, Thierry KOVACS Président de Vienne Condrieu Agglomération Maire de Vienne



VOS TARIFS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ À PRIX RÉDUITS





Associés au comparateur de prix Selectra, l'Association des organismes HLM de la région Auvergne-Rhône-Alpes et les bailleurs partenaires (dont fait partie Advivo) ont lancé une opération d'achat groupé d'électricité et de gaz, afin de négocier des tarifs réduits pour les locataires.

La proposition retenue est celle du fournisseur français OHM Energie, permettant de réaliser en moyenne 120€ d'économies par an.

Deux offres valables jusqu'au 31 mai 2021 sont proposées :

• L'offre verte : -16 % sur le prix du kWh HT réglementé de l'électricité et -12 % sur le prix du kWh HT réglementé du gaz.

Plus écologique, cette offre vous permet de bénéficier d'une électricité verte d'origine France et de gaz compensation carbone.

Pour souscrire:

Par téléphone au 01.76.49.71.86 ou via internet en vous rendant sur :

https://ohm-energie.com/aurahlm-vert

• L'offre classique : permettant de bénéficier de -18 % sur le prix du kWh HT réglementé de l'électricité et -13 % sur le prix du kWh HT réglementé du gaz.

Pour souscrire:

Par téléphone au 01.76.49.71.86 ou via internet en vous rendant sur :

https://ohm-energie.com/aurahlm

Vous n'aurez ensuite aucune démarche à faire : OHM ENERGIE s'occupe de résilier votre ancien contrat.

Il n'y aura aucune coupure de courant, et aucun frais supplémentaire ne vous sera demandé. L'offre est sans engagement, vous pouvez la résilier à tout moment. Après la date d'expiration (l'offre est valable un an), vous serez basculé sur l'offre classique d'OHM Energie, garantie à -11% sous le prix du kWh hors taxes des tarifs reglementés.

ESPACE LOCATAIRE FACILITEZ VOTRE QUOTIDIEN





Gratuit et disponible 7/7j et 24/24h, l'espace locataire Advivo est une plateforme sécurisée offrant une multitude de fonctionnalités permettant de suivre et de gérer très simplement votre location au quotidien.

• Le paiement de votre loyer en ligne, par CB

Votre espace locataire vous offre la possibilité de payer votre loyer en ligne, rapidement et en toute sécurité par carte bancaire.

Vous pouvez accéder à l'espace de paiement sécurisé directement depuis la page d'accueil de votre espace locataire en cliquant sur «paiement par CB». Il vous suffit ensuite de vous laisser guider par les instructions.

Une fois l'opération validée, une confirmation de paiement vous sera envoyée par mail.

• Les demandes de quittance

Il est très simple de se procurer une quittance sur votre espace locataire. Une fois connecté sur votre compte, il vous suffira de cliquer sur « demande de quittance ». Vous pouvez affiner la période : demander une quittance sur un mois, ou sur la période de votre choix, dont vous pourrez déterminer les dates.

• La consultation de votre dernier avis d'échéance

Sur le même principe que les demandes de quittance, vous pouvez visualiser et télécharger vos avis d'échéances directement depuis votre espace locataire.

• Le récapitulatif de vos versements

Dans la rubrique « Mes versements », vous retrouverez le détail des versements réalisés sur votre compte locataire : loyers, APL, etc...

Vos coordonnées, vos références et votre solde financier

Vous avez accès à toutes ces informations de façon claire et rapide, directement depuis la page d'accueil de l'espace locataire.

• La gestion de votre compte locataire

Vous pouvez modifier vos identifiants et votre mot de passe à tout moment et de façon sécurisée.

Pour vous connecter à votre espace locataire, rendez-vous sur : www.advivo.fr.

Nouveauté: pour une navigation encore plus rapide, vous pouvez désormais vous connecter à votre espace locataire directement depuis la page d'accueil de notre site internet!

UNE INSCRIPTION SIMPLE ET RAPIDE EN 3 ÉTAPES



Rendez-vous sur notre site internet : www.advivo.fr, munissez vous de votre avis d'échéance et cliquez sur l'icône « espace locataire » en haut à droite de la page d'accueil puis sur « Se connecter ».



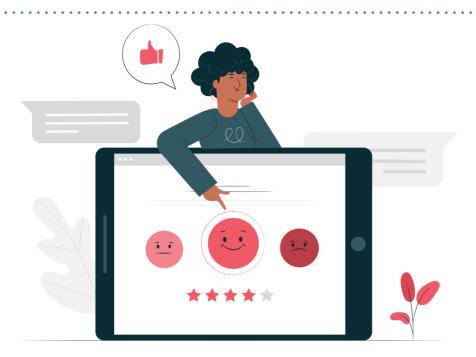
Une fois sur la page d'identification, cliquez sur « inscription » et remplissez le formulaire d'informations en suivant les instructions.



Votre identifiant ainsi qu'un mot de passe temporaire que vous devrez modifier lors de votre première connexion, vous seront communiqués.

Vous pouvez désormais profiter des fonctionnalités de l'espace locataire Advivo. 24/24h. 7/7i !

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE LOCATAIRE 2020



Du 9 au 17 novembre 2020, un panel de 900 locataires a été sollicité par la société lyonnaise Aviso Conseil.

L'enquête qui sera réalisée tous les 3 ans, vous permet de vous exprimer en tant que locataire, et offre à Advivo la possibilité de mesurer la pertinence et l'efficacité du service rendu, d'identifier les possibles dysfonctionnements et d'effectuer les ajustements nécessaires en conséquence.

Parrapport à la dernière enquête de satisfaction menée en 2018, les résultats de 2020 démontrent une satisfaction globale légèrement à la hausse : **81.4%** des locataires interrogés s'estiment satisfaits (contre 80.6% en 2018).

LA QUALITÉ DU PARC

79.3% des locataires se disent satisfaits de leur logement et du fonctionnement de ses équipements. Une hausse de +4.6% portée par l'effort réalisé sur les équipements.

Un suivi spécifique va être apporté sur la plomberie, la robinetterie et les sanitaires qui représentent 48.6% des interventions réalisées dans les logements.

La satisfaction se traduit également sur le fonctionnement des équipements de l'immeuble (74.6%) portée par une forte hausse sur le fonctionnement des ascenseurs +4.4%.

L'ENTRETIEN DES RÉSIDENCES

57,2% des locataires sondés se disent satisfaits de la propreté des parties communes de leur résidence. Si ce résultat est stable en comparaison avec la dernière enquête,

Advivo s'engage à travers son pôle « Propreté » à une mobilisation renforcée sur la propreté de l'ensemble des parties communes.

VOUS INFORMER DAVANTAGE

L'information des locataires est jugée satisfaisante par **75.5%** des interrogés. Si la clarté des courriers nominatifs (90.5% de satisfaction) et le contenu de votre journal Entrée (82.5% de satisfaction) sont appréciés, certains points comme l'information sur les réparations locatives et l'utilisation de l'espace locataire restent à améliorer.

47.7% des locataires disent avoir connaissance des entreprises de maintenance rattachées à leur résidence. Certains des équipements de votre logement sont entretenus et réparés par des entreprises sous contrat avec Advivo. En cas de panne, pour faciliter vos démarches et limiter les interlocuteurs, vous devez les contacter directement.

Pour remédier à ce manque d'informations, l'ensemble des locataires Advivo recevront prochainement un courrier personnalisé avec la liste des coordonnées des entreprises de maintenance propres à chacune des résidences.

En 2023, la prochaine enquête de satisfaction nous permettra de dresser un bilan des actions déployées.

L'amélioration constante de la qualité de service qui vous est proposée est essentielle pour Advivo, son président, sa direction et ses collaborateurs.

ADVIVO EN CHANTIERS

RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE NYMPHÉAS

1 Boulevard Eugène Arnaud à Vienne

Les travaux de réhabilitation de la résidence Nymphéas vont débuter à la fin du mois de Mars pour une durée de 8 mois. La réhabilitation concerne : le ravalement des façades avec isolation thermique par l'extérieur, le remplacement des menuiseries extérieures, le remplacement des persiennes, la remise en peinture des murs, plafonds et boiseries, le remplacement des portes palières, l'embellissement du hall d'entrée...









RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE QUAI PASTEUR À VIENNE

La réhabilitation de la résidence Quai Pasteur, construite en 1966 s'inscrit dans l'effort réalisé par Advivo d'amélioration du confort et de la consommation énergétique de ses logements, engagé depuis plusieurs années. Les travaux ont débuté le 18 janvier 2021, date de la première réunion de chantier et s'étaleront sur 24 mois.

Les travaux concernent : le remplacement de l'ensemble des loggias, la peinture des halls et des montées d'escaliers, le remplacement des portes de halls et du système d'interphonie, la mise en conformité des installations électriques des logements, le ravalement des façades...

RAVALEMENT DES FAÇADES DES RÉSIDENCES 7 ET 19 PORT DE L'ECU

Les travaux de ravalement des façades des résidences 7 et 19 rue Port-de-l'Ecu à Vienne, en contrebas du quai Pajot, qui avaient débuté le 30 novembre se sont terminés début mars.

L'opération s'inscrit dans le cadre de la campagne de ravalement obligatoire de la Ville de Vienne, qui vise à améliorer le cadre de vie en embellissant et valorisant le patrimoine bâti.





Depuis quelque temps, déjà, non seulement nous recevons de nombreux courriers (pas très clairs) à ce sujet, ... mais en plus, nous sommes harcelés par différents fournisseurs de aaz ...

PAS DE PANIQUE!

D'abord, les seuls concernés sont les locataires qui sont chez ENGIE (ex GDF) (contrats signés avant fin 2019,) Ensuite, la fin du tarif règlementé du gaz, ... c'est pour le 01/07/2023!

D'ici là, et selon les tarifs proposés sur le marché, les locataires chez « ENGIE » pourront :

- soit rester chez ENGIE, sans le demander (si ils n'ont pas décidé d'en partir),
- soit choisir d'aller chez un autre fournisseur de gaz*, avant le 01/07/2023.
- * D'autres fournisseurs vont bientôt arriver sur ce marché.

Donc, pas de précipitation!

CLCV - tel 06 77 82 68 85



QUARTIERS ET PAUPÉRISATIONS

Nos quartiers sont de plus en plus paupérisés.

La crise sanitaire aggrave ce phénomène, les locataires perdent leur travail, les difficultés à payer leur loyer s'ajoutent à leur mal être. Aucun n'a choisi de s'endetter au point de se retrouver dans la rue, des familles entières se retrouvent sans revenus.

La CGL38 accompagne et aide les locataires en difficultés.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Tél.: 06 11 73 53 88 / 06 59 73 58 36

E-mail: cglisere@gmail.com Site Internet: www.lacgl.fr



LES RÉPARATIONS LOCATIVES, CE QUE TOUT LOCATAIRE DOIT SAVOIR MÊME EN CETTE PÉRIODE DÉLICATE DE CRISE SANITAIRE.

Le logement doit être loué, décent et en bon état. Le locataire a l'obligation d'user paisiblement des locaux loués, de répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée du contrat. Les réparations importantes incombent au propriétaire, ainsi que celles qui sont dues à la vétusté, à un vice de construction ou à un cas de force majeure; le locataire effectue les menues réparations et celles liées à l'entretien courant et il participe aux charges.

Ont notamment le caractère de réparations locatives les réparations énumérées en annexe du décret du 26 août 1987.

Pour plus d'information contacter notre association de Vienne qui assure des permanences la 2ème et semaine du mois dans ses locaux en respectant les mesures barrières. Quelle que soit vos problèmes locatifs INDECOSA-CGT vous informe, vous conseille, vous représente.

> INDECOSA-CGT • 09 65 16 96 16 indecosacgtisere@orange.fr

Entrée nº115 - Mars 2021

Journal d'informations d'Advivo 1 square de la résistance, 38200 Vienne

Tirage: 6600 exemplaires

Entrée est imprimé sur un papier écologique

issu de forêts gérées durablement.

Directeur de la publication : Nicolas Berthon Rédaction et mise en page : Melody Besse

Crédits photos: Advivo

Impression : Imprimerie de la Tour Dauphinoise



SIÈGE SOCIAL . AGENCE DE VIENNE Antenne du centre-ville Vienne • 04 74 78 39 00 accueil@advivo.fr

Antenne de Saint Martin 04 27 69 20 30 accueil-stmartin@advivo.fr

Antenne de Malissol 04 27 69 20 50 accueil-malissol@advivo.fr

Antenne d'Estressin 04 27 69 20 20 accueil-estressin@advivo.fr

Antenne de L'Isle 04 27 69 20 40 accueil-isle@advivo.fr AGENCE DE PONT-ÉVÊQUE ET DES COMMUNES EXTÉRIEURES 04 27 69 20 60 accueil-pteveque@advivo.fr





